



Le rendez-vous de la prospective

◆ Atelier du 26 mars 2025

Quels leviers pour
renouer avec
**l'attractivité
territoriale**
dans nos territoires
en **2050** ?

Novembre 2025

2000

2025

2050

AUDAB

AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ



Le rendez-vous de la prospective

Atelier du 26 mars 2025

L'attractivité territoriale en 2050

Explorer l'avenir le temps d'un atelier prospectif

Le 26 mars dernier, le Lab' de la City à Besançon a accueilli un nouveau temps fort du cycle annuel de prospective porté par l'AUDAB. Fidèle à sa vocation d'accompagnement des territoires face aux incertitudes et aux défis émergents, l'agence a réuni une quinzaine de participants (élus et techniciens territoriaux) autour d'une interrogation aussi structurante qu'ambitieuse : Quels leviers pour permettre aux territoires membres de l'AUDAB de renouer avec une attractivité durable à l'horizon 2050 ?

Animé par l'AUDAB, en collaboration avec Camille Chamard, maître de conférences en sciences de gestion, spécialiste du marketing territorial et du développement rural, cet atelier prospectif a ouvert un espace d'intelligence collective propice au partage d'expériences, à la formulation de diagnostics croisés et à l'émergence d'hypothèses audacieuses. Dans un monde traversé par la polycrise - climatique, énergétique, démographique et géopolitique - penser l'attractivité ne peut plus se réduire à une compétition entre territoires. Elle devient un enjeu d'hospitalité, de qualité de vie, d'utilité sociale et de résilience collective.

Ce rendez-vous, ancré dans la dynamique de réflexion impulsée par l'agence depuis plusieurs années, s'inscrit dans un mouvement plus large visant à doter les acteurs territoriaux d'outils pour se projeter dans un avenir souhaitable. Un avenir qui ne se décrète pas, mais se construit pas à pas, par l'anticipation et le dialogue. Cette publication de synthèse revient sur les idées-forces partagées lors de cet atelier.

L'AUDAB tient à remercier chaleureusement Xavier Druhen pour son accueil au sein du Lab' de la City, ainsi que l'ensemble des participants pour la richesse des échanges, leur engagement et leur regard lucide concernant les enjeux de demain.

Directeur de la publication : Michel Rouget - Directrice des études : Isabelle Maquin - Rédaction : Pierre Clap - Conception graphique et mise en page : Dorianne Noriega - Impression : AUDAB, Novembre 2025.



L'attractivité territoriale De quoi parle-t-on ?

L'attractivité territoriale ne se résume pas à un simple jeu de chiffres ou à des indicateurs normés. Elle procède d'une dynamique systémique, au croisement de logiques structurelles (poids, accessibilité, position dans les réseaux) et de facteurs plus immatériels, mais tout aussi déterminants : perception du territoire, réputation, sentiment d'accueil, qualité de vie.

Autrement dit, « faire le poids » dans le concert territorial n'est pas seulement une question de masse critique ou de centralité géographique : c'est aussi une affaire d'identité géo-historique, de capacité à se différencier sans s'isoler, à cultiver ses singularités tout en restant lisible et désirable.

Certains territoires membres de l'AUDAB illustrent cette dialectique. Le Haut-Doubs, par exemple, combine des contraintes d'altitude et d'enclavement à un puissant récit identitaire fondé sur l'agropastoralisme, le patrimoine horloger et une culture du faire ensemble. Il capitalise sur la proximité suisse pour maintenir un dynamisme migratoire et économique, tout en étant confronté à des défis croissants de dépendance frontalière. A contrario, d'autres territoires peinent à affirmer une attractivité propre, situés dans des interstices de polarités éloignées et souffrant d'un déficit d'accessibilité (autoroutière et/ou ferroviaire).

Au-delà des dimensions purement quantitatives, telles que les flux migratoires, l'installation d'entreprises ou l'audience d'équipements, les ressorts qualitatifs doivent être réévalués : le climat social, l'attachement au lieu, l'accueil des altérités, la manière d'habiter. Il importe de distinguer les forces inertielles - souvent sous-estimées - des facteurs accélérateurs. Les premières sont parfois limitantes : enclavement, déficit d'image, inertie institutionnelle, mentalités prudentes. Les secondes peuvent, à l'inverse, déverrouiller des potentiels : aménagements innovants, notoriété culturelle, paysages identitaires, alliances territoriales ou transfrontalières.

L'attractivité territoriale devient alors une résultante dynamique, évolutive, de l'interaction entre **attraction** (flux entrants), **attrait** (désirabilité perçue) et **rayonnement** (capacité d'influence au-delà de ses frontières). Ces trois facettes s'ancrent elles-mêmes dans un maillage d'éléments interdépendants : poids socio-économique, accessibilité multi-échelles, environnement concurrentiel proche ou lointain, et inscription géo-historique différenciante. Ce tissu complexe forme une véritable toile territoriale, où chaque fil - qu'il soit historique, géographique, social, technique ou symbolique - contribue à dessiner les contours d'un avenir attractif ou non.



D'après l'INSEE, l'attractivité d'un territoire est sa capacité à attirer et à retenir des activités nouvelles et des facteurs de production, c'est-à-dire des entreprises et leurs emplois, mais aussi des populations et leurs revenus, qu'il s'agisse de résidents permanents ou de touristes.

L'attractivité territoriale

Focus régional

Quid de l'attractivité combinée (économique et démographique) en Bourgogne-Franche-Comté

Les différentes dynamiques présentes sur le territoire régional peuvent être regroupées en 3 grandes typologies pour décrire la corrélation existante entre l'emploi et la démographie. La mise en lien de ces deux éléments fait ressortir des territoires attractifs (gain d'habitants et d'emplois), en exclusion (diminution d'habitants et d'emplois), et d'autres dans un entre-deux bénéficiant d'un gain de populations ou d'emplois. La région Bourgogne-Franche-Comté est dépourvue du quadrant « résidentiel », territoire où la dynamique démographique est décorrélée de la décroissance de l'emploi (ex. zone d'emploi de Vichy située au sud-ouest de la région).



Quadrant territoires régionaux « attractifs »

Zones d'emploi de Besançon, Dijon, Dole, Mâcon, Pontarlier, Sens.

Les territoires les plus attractifs conjuguent croissance de l'emploi et augmentation de la population. Cette dynamique se concentre dans les grands pôles urbains de l'axe Rhin-Rhône, en particulier Dijon et Besançon. Ces villes disposent d'une offre d'emplois diversifiée, d'un capital universitaire important, d'infrastructures adaptées aux étudiants, d'un réseau de transport performant et d'un cadre culturel vivant. Elles attirent ainsi de nombreux nouveaux arrivants venus d'autres régions voisines (Île-de-France, Grand-Est...), en quête d'aménités caractéristiques de ces centralités à taille humaine : proximité des services, facilité de déplacements, possibilités professionnelles et cadre de vie stimulant.

Mais cette attractivité ne s'arrête pas aux deux plus grandes agglomérations. Certaines villes moyennes comme Mâcon, Dole ou Sens bénéficient elles aussi d'une dynamique positive. Situées à proximité des grands bassins d'emploi et bien desservies, elles permettent un mode de vie pendulaire, avec un coût résidentiel plus faible et des temps de trajet acceptables : moins d'une heure de train vers Lyon depuis Mâcon, 30 à 45 minutes vers Dijon ou Besançon depuis Dole. Cette configuration séduit des actifs qui cherchent un équilibre entre emploi, accessibilité et qualité de vie. Cette logique s'étend aux marges de la région, comme Villefranche-sur-Saône ou Bourg-en-Bresse, bien insérées dans l'orbite lyonnaise. La zone d'emploi de Pontarlier, quant à elle, fonctionne selon une logique transfrontalière tournée vers la Suisse. Elle attire une population active à la recherche de salaires plus élevés, dans des secteurs variés comme la santé, le BTP, l'industrie ou la recherche. Ce mouvement alimente un développement local fondé sur l'économie résidentielle et les services, renforçant la vitalité de ces territoires.



Quadrant territoires régionaux « économiques »

Zones d'emploi de Beaune, Belfort, Chalon-sur-Saône.

Ces zones d'emploi concentrent une activité économique dense, mais leur stabilité est fragilisée par un déclin démographique global et, parfois, par une structuration de l'emploi peu favorable. Dans la région, cela concerne notamment les centralités de Belfort, Chalon-sur-Saône et Beaune. Belfort reste fortement tournée vers l'industrie automobile et ses équipementiers. Or, ce secteur, confronté à la transition écologique et à l'automatisation, connaît une certaine contraction : recul de l'intérim de 20 %, hausse des licenciements économiques, et précarisation de l'emploi. La relance pourrait venir de la R&D, en attirant des jeunes diplômés dans des domaines en mutation : énergies renouvelables, microtechniques, biomédical.

La ville de Chalon-sur-Saône représente un territoire en transition. Son industrie traditionnelle (métallurgie, chimie...) cède du terrain au profit de la logistique et des services, avec une situation géographique avantageuse entre Dijon et Lyon. Mais la logistique génère peu d'emplois stables, et la vacance de logements, le manque de diversité économique et d'opportunités qualifiées pèsent sur l'attractivité. Le chômage y reste supérieur à la moyenne régionale (11,5 % contre 10,8 % en 2021 selon le recensement INSEE). Enfin, la ville de Beaune bénéficie d'une image forte, entre viticulture, gastronomie et patrimoine. Toutefois, le vieillissement de sa population risque, à terme, de fragiliser son économie locale et son attractivité résidentielle.





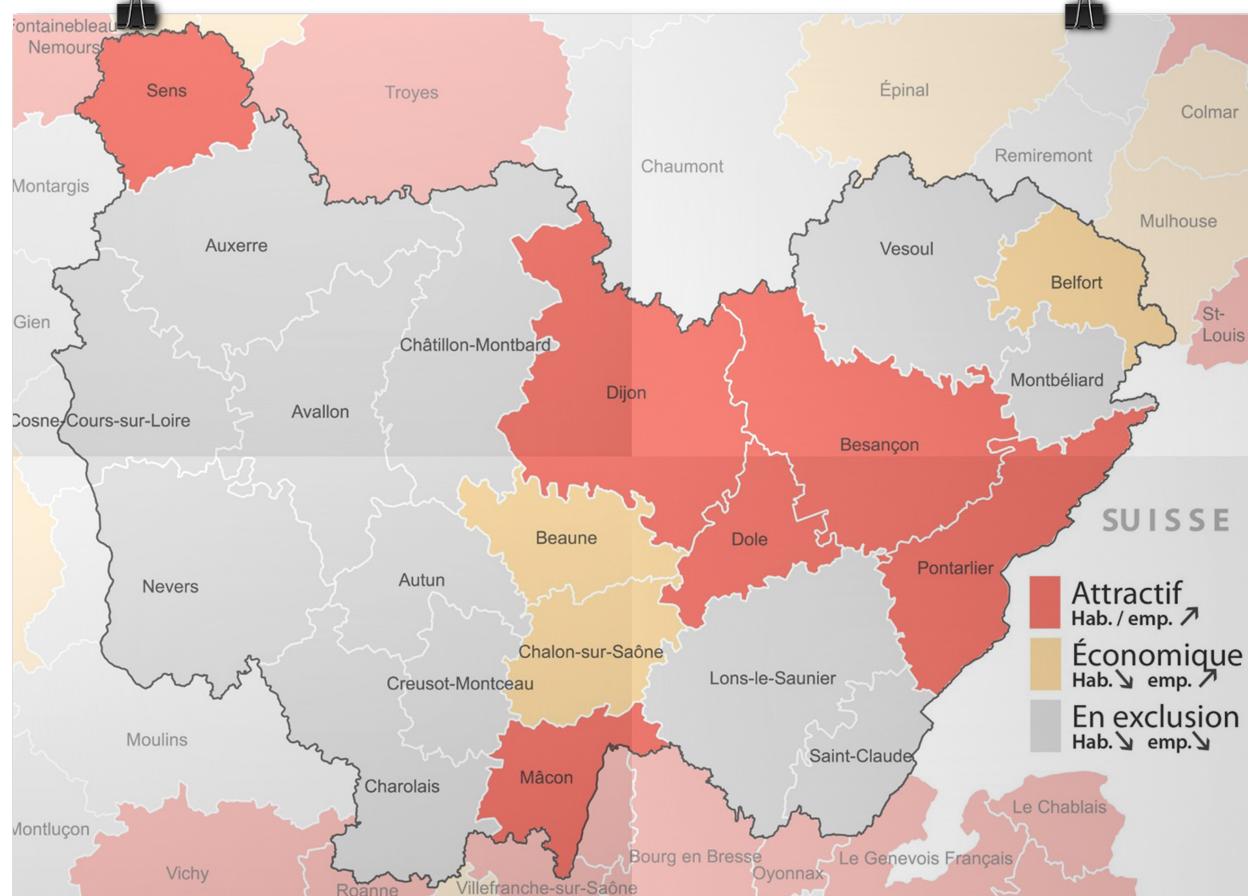
Quadrant « territoires régionaux en exclusion »

Zones d'emploi de Autun, Auxerre, Avallon, Charolais, Châtillon-Montbard, Creusot-Montceau, Cosne-Cours-sur-Loire, Lons-le-Saunier, Montbéliard, Nevers, Saint-Claude, Vesoul.

Les zones d'emploi dites « en exclusion » connaissent un déclin simultané de leur population et de l'emploi. C'est le cas d'une large part des territoires de Bourgogne-Franche-Comté, notamment à l'ouest, mais aussi dans le nord et le sud de l'ancienne Franche-Comté. Vieillissement démographique, faible présence d'actifs, départs des jeunes vers les métropoles, dépendance aux prestations sociales : autant de signes d'une dynamique démographique inversée, souvent renforcée par une offre d'emploi réduite. La zone du Creusot-Montceau, historiquement marquée par l'industrie lourde (charbon, fer et acier), subit encore les effets de la désindustrialisation. La fermeture des mines, la perte d'attractivité de la métallurgie et le manque de diversification ont provoqué une fuite des jeunes actifs vers Dijon, Lyon ou Paris, laissant derrière une population fragilisée. Le chômage y atteint 13,3 % en 2021, affectant surtout les jeunes peu diplômés. Les qualifications restent parfois adaptées au tissu industriel restant, mais la reconversion est limitée par une offre de formation étroite.

La zone d'Auxerre souffre d'un déficit de spécialisation : hormis l'hôpital et un tissu de PME agricoles ou industrielles, les opportunités sont rares. Ni assez proche, ni assez éloignée de Paris ou Dijon, elle cumule les inconvénients d'un territoire transitoire sans réelle capacité à fixer les actifs, qui préfèrent migrer vers Sens voire en Ile-de-France. Les territoires les plus en difficulté restent toutefois ceux de la Nièvre et du Morvan. Leur enclavement géographique, la faiblesse de leur réseau urbain et l'éloignement des grands pôles accentuent le vieillissement, la baisse du nombre d'actifs et les départs. Seule la ville de Nevers, en tant que préfecture, maintient un certain niveau d'emplois. En revanche, le cadre naturel et le bas niveau des prix immobiliers ont favorisé le développement du tourisme vert et des résidences secondaires, avec des taux supérieurs à la moyenne régionale.

Typologie des zones d'emploi par degré d'attractivité



Sources : IGN, INSEE RP 2015 - 2021 | Réalisation : AUDAB, 2025

L'atelier prospectif

Enjeux et facteurs d'attractivité en 2050

L'atelier prospectif du 26 mars 2025 a permis d'imaginer, avec les participants, la forme que pourraient prendre l'attractivité dans nos territoires de centre Franche-Comté notamment en 2050.

Chaque année, l'AUDAB organise un rendez-vous de la prospective afin de sensibiliser les acteurs du territoire aux défis et aux incertitudes du futur et ainsi les éclairer dans leurs décisions impactant l'avenir. C'est justement ce demain, voire cet après-demain, qui a été questionné pour le rendez-vous de la prospective organisé le 26 mars dernier au Lab' de la City.

L'AUDAB a donc organisé et animé, avec l'aide de Camille Chamard, ce rendez-vous prospectif qui a réuni une quinzaine de participants. Au programme de cette matinée, un atelier qui a permis de riches échanges et partages d'expérience autour d'une question principale : « Quels leviers pour nos territoires francs-comtois afin de renouer avec l'attractivité territoriale d'ici 2050 ? ».

À l'heure où la France et ses régions affrontent les défis systémiques de la transition écologique, du vieillissement démographique et des mutations économiques, la question de l'attractivité territoriale prend une dimension stratégique renouvelée. Loin d'être une notion monolithique, l'attractivité s'entend désormais comme la capacité d'un territoire à « faire venir » mais surtout à « faire rester », en conciliant performances économiques, cadre de vie, justice sociale et résilience face aux crises.

Concernant les territoires d'intervention de l'AUDAB et par extension la Bourgogne-Franche-Comté, cette ambition s'incarne dans une tension fertile entre métropolisation incomplète, dynamiques transfrontalières contrastées et atouts naturels sous-exploités. Organisé par l'AUDAB, le Rendez-vous de la Prospective du 26 mars a permis de dresser un état des lieux lucide quant à la question de l'attractivité territoriale et d'ouvrir des perspectives structurantes pour 2050.



Enjeux et défis de l'attractivité : des échelles territoriales à recadrer

L'attractivité se déploie différemment selon qu'on l'envisage à l'échelle communale, au bassin de vie ou régionale. En Franche-Comté, les territoires de montagne (Haut-Doubs, Jura) subissent les effets d'une accessibilité limitée, malgré leur potentiel transfrontalier. Si la Suisse voisine investit dans ses infrastructures (ex : ligne Le Locle-Neuchâtel), le versant français reste contraint par une faible modernisation du réseau, bridant flux humains et économiques. Cette défaillance structurelle d'infrastructures, doublée d'un lien faible entre Besançon et Dijon, mine la cohérence régionale.

L'enseignement supérieur illustre également cette fragmentation : l'attractivité universitaire de Besançon reste insuffisante, affectée par la concurrence de Dijon et l'enfermement du monde académique vis-à-vis des collectivités. Les étudiants quittent massivement la région dès le baccalauréat et de surcroit après la licence, alimentant un déficit générationnel structurel.

Enfin, les déséquilibres résidentiels se renforcent : la pression foncière autour des territoires transfrontaliers (Morteau, Val de Morteau) rend le logement difficilement accessible pour les classes populaires, tandis que les cadres supérieurs peinent à trouver des opportunités correspondant à leur profil. Ces fractures territoriales, générationnelles et socioéconomiques appellent une refondation des politiques d'attractivité.

Facteurs d'attractivité économique et sociale : vers une écologie de la valorisation

L'attractivité ne peut plus se penser en silo, mais dans une approche intégrée et résiliente, capable de croiser les dimensions économiques, sociales et culturelles. Le tissu économique régional se recompose autour d'un archipel de PME industrielles (horlogerie, santé, mécanique...), nécessitant une revalorisation des savoir-faire locaux, y compris artisanaux, contre une illusion d'un développement exclusivement technologique. La valorisation de « l'**intelligence artisanale** » (cf. Camille Chamard) peut devenir un axe stratégique fort face à la tentation de l'IA généralisée, pour ancrer les activités dans des territoires spécifiques et non délocalisables.

Sur le plan fiscal, le modèle actuel, fondé sur la fiscalité foncière, montre ses limites. Des réflexions émergent sur une fiscalité des bénéfices territorialisés inspirée du modèle genevois, permettant un meilleur retour de la richesse sur le territoire producteur. La gouvernance locale devrait s'orienter vers des **élus-facilitateurs**, capables d'articuler les intérêts privés, publics et citoyens dans des logiques partenariales, à l'image de ce qui se pratique dans les démarches de transition écologique territorialisée.

Enfin, l'**hospitalité** constitue un angle mort des politiques actuelles. L'attractivité résidentielle ne pourra croître sans une politique d'accueil ambitieuse, intégrant logement, emploi et services dès l'arrivée des nouveaux habitants. L'exemple nantais montre que **renforcer le lien des habitants avec leur territoire est un préalable à toute stratégie d'ouverture extérieure**.

L'atelier prospectif

Axes stratégiques et dires d'expert

Perspectives et pistes d'action : d'un marketing de l'offre à une stratégie du lien.

À l'horizon 2050, l'attractivité ne pourra s'affirmer sans une **vision systémique** et assumée des complémentarités territoriales. La dichotomie Dijon-Besançon, source de rivalité jugée stérile, pourrait se transformer en double polarité stratégique, dans une logique de **spécialisation** et de **coopération**. L'articulation entre centralités et territoires intermédiaires (petites villes, biorégions productives) doit être pensée comme un levier majeur de rééquilibrage territorial.

Sur le plan opérationnel, plusieurs axes d'action se dégagent :

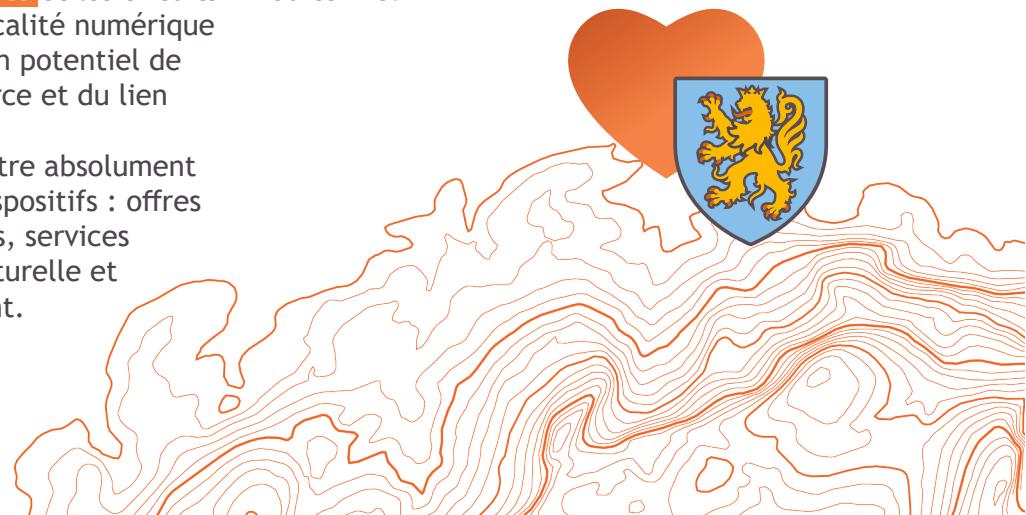
- Une politique de l'**habitat** plus souple, qualitative et adaptée aux nouveaux modes de vie (logements modulables, multigénérationnels, intégrant le télétravail...) permettra d'attirer des populations mobiles en quête d'un cadre de vie apaisé dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé et au bien-être.
- Le développement d'un **urbanisme tactique** et expérimental, plus léger et adaptable, est essentiel pour sortir de l'inertie actuelle des politiques d'aménagement.
- Le **tourisme**, levier transversal, peut agir comme catalyseur d'attractivité s'il se fonde sur une mise en récit puissante du territoire (patrimoine, nature, savoir-faire) et une stratégie de fidélisation.
- L'**économie de la proximité** et les circuits courts, couplés à une fiscalité numérique rééquilibrante, offrent un potentiel de revitalisation du commerce et du lien social local.
- Enfin, la **jeunesse** doit être absolument replacée au cœur des dispositifs : offres universitaires diversifiées, services adaptés, attractivité culturelle et possibilités d'engagement.

Axes stratégiques : vers une attractivité régénérative

À l'horizon 2050, les territoires d'intervention de l'AUDAB ne pourront faire de l'attractivité une réalité tangible sans mutation profonde de ses référentiels. L'attractivité doit devenir régénérative, c'est-à-dire apte à produire des effets positifs non seulement économiques, mais aussi sociaux, environnementaux et culturels. Cela suppose :

- de sortir de la logique concurrentielle entre territoires pour embrasser une stratégie d'interdépendance et de différenciation assumée ;
- de reconnaître la diversité des formes d'attractivité : résidentielle, générationnelle, culturelle, écologique, et non uniquement économique ;
- d'anticiper les grandes transitions (démographique, énergétique, climatique) en positionnant le territoire comme un laboratoire de résilience ;
- d'inscrire les politiques publiques dans des temporalités longues, où la prospective devient un outil stratégique au service du commun.

À terme, il ne s'agit pas simplement de séduire mais de **construire, collectivement, un territoire dans lequel il fait bon vivre, travailler, apprendre, entreprendre... et rester**. Car au fond, l'attractivité d'un territoire se mesure à sa capacité à donner envie d'y habiter durablement, au sens fort du terme.





Michel ROUGET, directeur de l'AUDAB, présentant l'atelier prospectif au Lab' de la City.



Pierre CLAP, directeur du pôle Connaissance et représentation spatiale, animant l'atelier prospectif au Lab' de la City.

Les mots de l'expert

Docteur en sciences de gestion de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Camille CHAMARD est maître de conférences à l'IAE de Pau-Bayonne. Spécialiste des questions relatives à l'attractivité des territoires et au marketing territorial, auteur de nombreux articles sur ce sujet et co-auteur du livre « Le marketing territorial.

Comment développer l'attractivité et l'hospitalité des territoires ? », il accompagne régulièrement des organisations professionnelles dans leur démarche de marketing territorial.

**Camille
CHAMARD**



Vers une attractivité régionale renouvelée : une vision partagée à l'horizon 2050

Il est de coutume d'affirmer que l'avenir ne se prédit pas, mais se construit. Cette maxime prend tout son sens lorsque l'on observe les profondes transformations qui ont marqué les vingt-cinq dernières années.

Qui, en l'an 2000, aurait pu anticiper l'essor fulgurant du numérique, l'irruption des réseaux sociaux dans l'intimité du débat public, la remise en question accélérée du moteur thermique, ou encore la résurgence de mouvements extrémistes dans un monde que l'on pensait pacifié ?

Ces mutations nous rappellent combien la prospective est un exercice complexe, incertain, voire périlleux.

Pour autant, il serait irresponsable de renoncer à penser l'avenir sous prétexte qu'il est imprévisible. Bien au contraire, les incertitudes contemporaines appellent à une lucidité renouvelée, à une anticipation raisonnée et à une mobilisation collective des énergies. L'avenir ne peut être subi : il doit être orienté, inspiré, structuré.

C'est dans cette logique que s'inscrit la démarche de projection engagée à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), qui vise à poser les fondations d'un projet partagé à l'horizon 2050, au service de l'attractivité, de la cohésion et de la résilience territoriale.

Cette démarche prospective repose sur une méthodologie structurée en cinq grandes étapes :

1. L'établissement d'un diagnostic partagé, mené par l'AUDAB, a permis de dresser un état des lieux rigoureux des forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire régional.

2. L'élaboration d'un projet collectif, véritable boussole à long terme, a vocation à fédérer l'ensemble des parties prenantes autour d'une vision cohérente.

3. La formalisation d'une stratégie territoriale, ou schéma d'intervention, permettra ensuite de traduire cette vision en priorités opérationnelles.

4. La structuration et la lisibilité de l'offre territoriale seront essentielles pour affirmer la valeur ajoutée de la région auprès de ses publics cibles.

5. Enfin, la définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation assurera la pérennité et l'adaptabilité de la démarche.

Aujourd'hui, à l'issue du diagnostic, nous entrons pleinement dans la phase de conception du projet partagé. Celui-ci repose sur trois objectifs fondateurs, complémentaires et indissociables : faire connaître, faire aimer, et faire agir.



Faire connaître : pour une visibilité affirmée

Dans un monde de flux permanents et de sollicitations multiples, la première condition de l'attractivité territoriale est la visibilité. Il s'agit, pour la BFC, de revendiquer ses atouts, d'affirmer sa singularité, et de cibler les bons publics avec un discours clair, cohérent et ambitieux. Qu'il s'agisse d'entreprises, d'investisseurs, de talents, de visiteurs ou de résidents potentiels, les cibles de communication doivent percevoir la région comme une destination fiable, dynamique, innovante. Cela passe par une stratégie de communication multicanale, s'appuyant aussi bien sur les vecteurs traditionnels que sur les outils numériques. **La capacité à raconter le territoire, à en exprimer les promesses et les perspectives, à susciter l'intérêt** dans un environnement concurrentiel, est un enjeu stratégique de premier plan.



Faire aimer : pour une différenciation sensible et assumée

Si faire connaître est une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante. L'attractivité passe également par une capacité à faire aimer, c'est-à-dire à créer une forme d'adhésion émotionnelle, culturelle et identitaire. Dans cette optique, la région Bourgogne-Franche-Comté doit pouvoir répondre à la question suivante : **Qu'offre-t-elle que d'autres ne peuvent offrir ?!**

La mise en valeur des facteurs de différenciation devient ici essentielle. Parmi eux, la coexistence des métropoles de Dijon et de Besançon représente une richesse structurelle majeure. Leur complémentarité en termes de fonctions, de réseaux et de filières doit être cultivée. La dynamique métropolitaine doit servir de levier à l'ensemble du territoire régional.

Cette différenciation passe également par la valorisation des savoir-faire patrimoniaux : horlogerie, micro-mécanique, agroalimentaire, artisanat d'art... autant de domaines porteurs de récits identitaires forts sur lesquels s'appuyer, pour construire une marque territoriale cohérente et authentique.



Faire agir : pour un ancrage économique et sociétal durable

Enfin, le territoire ne saurait se contenter de séduire : il doit mobiliser, impliquer, agir. Cela implique une structuration volontariste des conditions d'investissement, d'entrepreneuriat, de participation citoyenne, en lien avec les transitions économiques, écologiques, sociales, énergétiques et numériques.

La reconnaissance de l'ancrage territorial des activités économiques constitue ici une priorité stratégique. Le concept d'**Intelligence Artisanale**, mobilisé dans le cadre de cette réflexion, permet d'articuler tradition et innovation, savoir-faire et haute technologie. Dans cette logique, les Indications Géographiques Industrielles et Artisanales, désormais reconnues à l'échelle européenne, offrent un cadre structurant pour protéger, valoriser et internationaliser les productions locales.

Le **patrimoine** historique et culturel, quant à lui, peut devenir une **ressource d'avenir**, à condition d'être revisité à l'aune des technologies immersives. La numérisation des monuments, la réalité augmentée, les visites virtuelles, permettront à la BFC de projeter son image bien au-delà de ses frontières physiques, et de renouveler profondément les modalités du tourisme et de la médiation culturelle.

Vers une gouvernance facilitatrice et collaborative

Dans cette trajectoire, le rôle des élus est également appelé à évoluer. Il ne s'agit plus seulement d'impulser ou de prescrire, mais de faciliter, mettre en lien, coordonner les énergies et les initiatives. Les collectivités locales devront devenir des plateformes de convergence, capables de conjuguer logique descendante (cadre institutionnel, politique publique) et logique ascendante (initiatives locales, projets citoyens, innovation sociale). La gouvernance du projet devra ainsi être souple, ouverte et à géométrie variable, s'adaptant aux ambitions et à la nature des actions engagées. Il s'agit moins d'un pilotage rigide que d'un cadre dynamique favorisant l'expérimentation, l'agilité et la coopération entre acteurs publics, économiques, associatifs et citoyens.

Pour conclure

◆ Une ambition collective pour les générations futures

La démarche initialement engagée par le SGAR Bourgogne-Franche-Comté puis relayée par l'AUDAB n'a rien d'un exercice théorique ou technocratique. Elle est au contraire profondément politique, au sens noble du terme : elle interroge le devenir collectif, la capacité d'un territoire à prendre en main son destin, à offrir à ses habitants un cadre de vie durable, désirable et partagé.

Dans un monde incertain, l'AUDAB et ses membres font le choix de la proactivité, de l'intelligence collective et de l'innovation territoriale. C'est là le signe d'une région confiante en ses forces, consciente de ses responsabilités, et résolument tournée vers l'avenir.

Par Camille Chamard, mai 2025.

